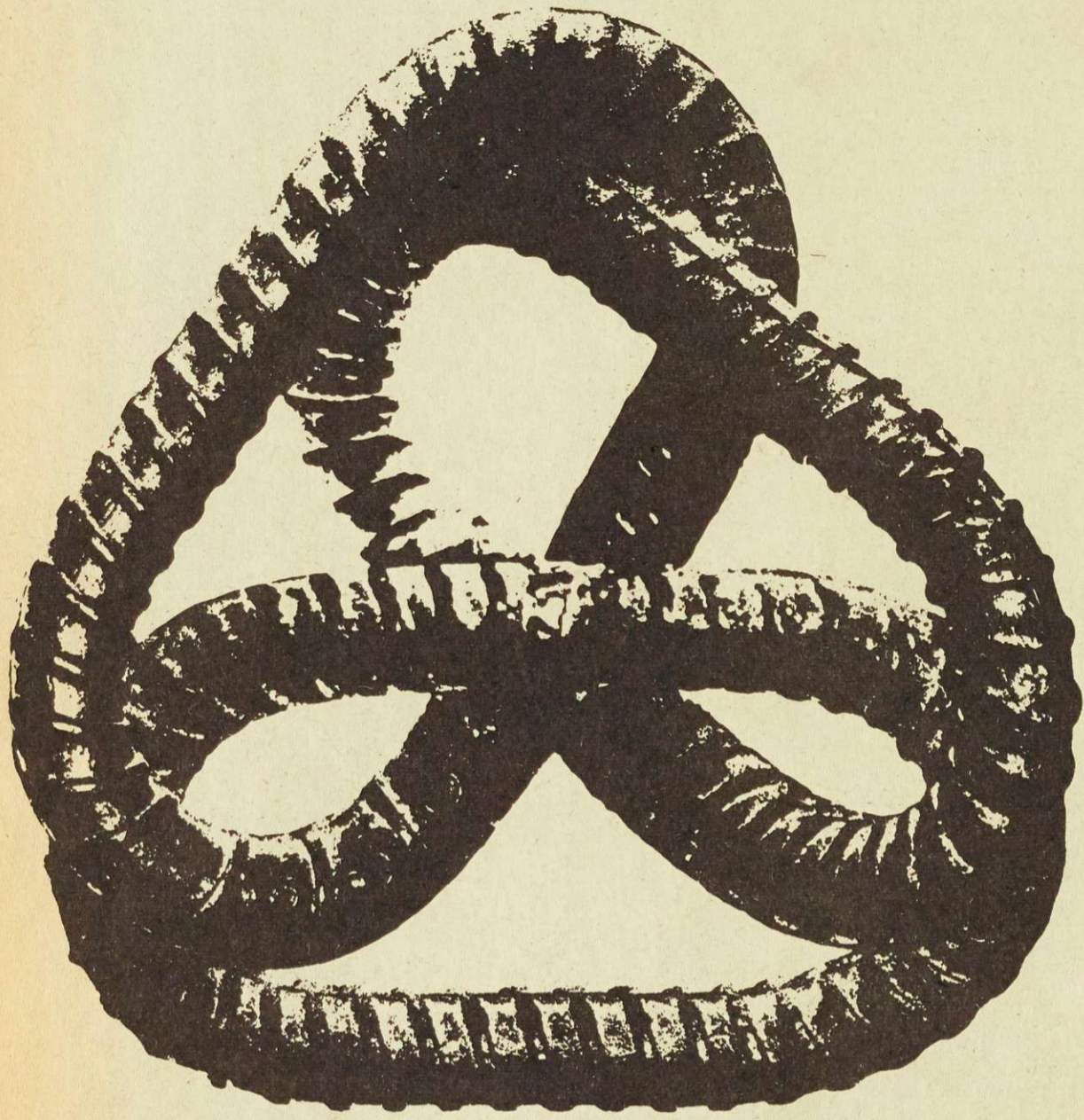


Élargir le camp de la liberté



CSN

44^e CONGRÈS

6-12 décembre 1970

La démocratie syndicale, c'est le contraire de la démocratie politique. Tandis que la démocratie politique érige en système les conflits entre les groupes, la démocratie syndicale elle, érige en système l'ajustement entre les groupes.

Dans la démocratie politique, un groupe peut dominer les autres en toute légitimité s'il réussit à se hisser au pouvoir par les moyens douteux que tout le monde connaît. La technique fondamentale de cette démocratie, c'est le jeu des oppositions et des divisions. Un parti prend le pouvoir en détruisant l'autre, parce qu'il a plus d'argent que l'autre, et tant qu'il est au pouvoir il exerce en toute légitimité sa domination absolue. A l'opposé, la démocratie syndicale entretient l'harmonie entre les groupes. Dans cette démocratie, le progrès de chacun c'est le progrès de tous, et le progrès de tous c'est le progrès de chacun. La victoire d'un syndicat dans une lutte, c'est la victoire du groupe entier. La démocratie syndicale repose sur l'assemblée générale, dans laquelle toutes les opinions peuvent s'exprimer et, dans laquelle la majorité prend une décision qui rallie tout le monde ensuite. Cette démocratie est permanente, elle ne s'exerce pas seulement à tous les quatre ans.

La démocratie syndicale c'est un camp de la liberté qui unit les hommes entre eux, tandis que la démocratie politique c'est un camp de chicanes qui divise les hommes entre eux.

Dans son rapport moral au congrès de la CSN, le président général Marcel Pepin a proposé d'élargir les dimensions du camp de la liberté, au lieu de tomber dans les pièges de la partisanerie politique.

« Dans une société aussi profondément divisée que la nôtre, a-t-il dit, il est vital qu'il y ait un endroit où l'on puisse discuter de tout dans le but d'agrandir le champ de participation des travailleurs. Notre approche aux problèmes politiques sera syndicale, ou nous éclaterons. Nous éclaterons comme la société dans laquelle nous vivons à commencé à le faire, en petits groupes tournés sur eux-mêmes ou recroquevillés dans leurs écailles, luttant l'un contre l'autre, se détruisant

l'un l'autre. Et par ce processus de morcellement nous serions individuellement intégrés dans le grand tout nord-américain d'ici quelques années. »

L'organisation syndicale, c'est une entreprise de libération collective. Dans la vie syndicale, la liberté appartient à tous les membres, ou elle est perdue pour tous. Celui qui cherche seul à se libérer peut le faire, mais il n'est plus dans la vie syndicale. Dans la vie politique, la liberté appartient à ceux qui sont plus forts, à ceux qui sont assez rusés pour se hisser jusqu'au pouvoir, et c'est tant pis pour les autres.

Voilà pourquoi le congrès de la CSN a choisi la démocratie syndicale, parce qu'il est plus important que jamais d'opposer une force véritable au super-pouvoir économique et politique qui fait ce qu'il veut avec la population. Dans le passé, la collusion du pouvoir politique était de l'amateurisme comparé à aujourd'hui. Aujourd'hui, le super-pouvoir pose un problème beaucoup plus profond et beaucoup plus sérieux.

C'est un pouvoir essentiellement agressif contre ceux qui ne l'acceptent pas, accapareur de ce qui peut être créé en dehors de lui, et implacable dans l'exécution de ses décisions. Il tente de réunir dans l'exercice du pouvoir un nombre restreint de cerveaux dans le but de créer une sorte de super-cerveau qui verrait à tout.

Face à ce super-pouvoir, la CSN est la seule force populaire au Québec qui soit demeurée foncièrement unie, qui ait agrandi son champ d'action et qui ait fortement amélioré certains secteurs des relations de travail. Cela n'est pas l'effet du hasard: c'est parce qu'elle a toujours refusé d'être une force politique traditionnelle dans le cadre de la politique partisane traditionnelle. C'est parce qu'elle a toujours cru que les travailleurs se libèrent ensemble, et non les uns contre les autres. Les membres de la CSN savent les progrès qu'ils ont fait ensemble, dans leur milieu de travail. Ils savent aussi que pour se libérer complètement, ils doivent agir en dehors de leur milieu de travail au niveau politique, mais non pas à la manière de la politique traditionnelle qui divise les groupes entre eux.

Voilà pourquoi le congrès de 1968 a ouvert le deuxième front, du côté de la consommation, et voilà pourquoi aussi le congrès de 1970 a décidé de s'attaquer à des tâches urgentes qui dépassent l'action syndicale traditionnelle dans les lieux de travail. Ces tâches urgentes proposées dans le rapport moral du président général Marcel Pepin, c'est la démocratisation de la vie politique, c'est le français langue du travail, c'est la généralisation des coopératives populaires, c'est aussi la récupération des millions de dollars qui nous appartiennent et qui sont actuellement administrés par les trusts financiers qui s'en servent bien souvent pour faire chanter les gouvernements.



Refus de la politique des lois d'exception, à commencer par la construction

Le Rapport Moral explique comment le ministre du Travail a décidé de faire échec aux négociations syndicales collectives, sectorielles notamment, en érigeant en système le régime des lois d'exception. Devant la preuve qu'on vient d'avoir de cette politique anti-syndicale dans la négociation sectorielle des employés de la construction (le nouveau décret consacre la victoire autoritaire du Gouvernement et du patronat sur toute la ligne), les délégués ont désapprouvé vigoureusement le recours répété à la loi d'exception

pour brimer notre liberté du droit de grève. Ils ont également engagé la CSN à entreprendre une campagne d'information de tous les membres pour les saisir de la gravité de ces agissements arbitraires et les disposer à faire la lutte pour nos libertés syndicales, allant si nécessaire jusqu'à la grève générale. En effet, selon le président Marcel Pepin, il y a tout lieu de croire que les lois d'exception autoritaires que l'on connaît pour la construction seront également utilisées dans les autres négociations sectorielles à venir, à

moins que les secteurs acceptent de se plier à l'avance à la volonté du Cabinet et du Patronat. C'est ce que M. Pepin a fait ressortir dans une intervention spéciale au Congrès à propos du décret gouvernemental relatif à la construction qui vient de sortir.

Au Québec, c'est le français

Nul doute qu'une part importante de la crise que traverse le Québec est provoquée par l'humiliation que les Québécois subissent chaque jour dans leur milieu de travail, dans la rue, dans les magasins, dans les endroits publics, partout où ils se font répondre en anglais quand ils parlent français, partout où ils doivent eux-mêmes parler l'anglais pour s'arracher.

Dans le passé, les élites qui pouvaient se permettre le luxe de le faire ont mené des luttes partielles pour avoir quelques garnitures françaises ici et là. Mais pendant ce temps, les travailleurs qui n'avaient pas le choix travaillaient en anglais dans les usines, les cadres dans l'entreprise privée s'anglicisaient, et les hommes politiques laissaient faire.

Tout cela a éclaté l'automne passé quand le gouvernement a adopté le bill 63 malgré l'opposition massive de la population. Le gouvernement a écarté cette opposition comme un phénomène de jeunesse, alors qu'en réalité, des citoyens de tous les âges ont participé aux manifestations, qui n'étaient rien d'autre que l'aboutissement d'une prise de conscience qui germait depuis quelques années chez les travailleurs et chez leurs enfants. Plusieurs groupes de travailleurs avaient déjà réussi, grâce à la négociation collective, à obtenir un peu de français dans leur milieu de travail, et deux exemples sont particulièrement frappants de ce point de vue: la construction des grands barrages de Manic-Outardes et le métro de Montréal, où la langue de travail dans ce qu'elle a de plus technique a été francisée d'un bout à l'autre par la volonté des travailleurs syndiqués.

Aujourd'hui, ce ne sont plus des garnitures françaises que les Québécois veulent, c'est le français langue de travail, c'est le français langue officielle, c'est le français langue du Québec. Et les gouvernements n'y échapperont plus, parce que maintenant ce sont les travailleurs organisés qui veulent le français, et non plus seulement quelques élites qui ont toujours été prêtes à tous les compromis en échange d'une petite vie dorée pour elles.

Aujourd'hui les travailleurs et leurs enfants se sentent assez forts collectivement pour laver l'humiliation qu'ils ont toujours subie. Et cette volonté est assez forte maintenant pour que les gouvernements commencent à parler du français comme langue de travail. Mais pour que le français devienne rapidement la langue de travail, la langue du Québec, il ne suffit pas de le dire. Il faut entreprendre sans délai des actions concrètes, et le congrès de la CSN en a proposé quelques-unes:

Faut commencer par quelque chose

Constitution, par le gouvernement, d'une commission de linguistique industrielle, chargée de rédiger en trois ans, en se basant sur les réalités techniques d'ici, mais en appliquant autant que possible le vocabulaire technique en usage en France, un dictionnaire industriel français, applicable au Québec et aussi complet que possible, pour chaque secteur d'industrie.

Publication, au fur et à mesure des progrès des travaux de la Commission, des tranches terminées ou déjà suffisamment avancées de son dictionnaire, par secteur d'industrie.

Reconnaissance obligatoire du français comme seule langue valide dans la convention collective à moins que le syndicat n'exprime une volonté contraire par une résolution régulièrement adoptée de son assemblée générale.

Obligation à toutes les entreprises de ne communiquer par écrit avec leurs employés qu'en français, qu'il s'agisse de lettres, d'avis, d'avertissements, d'instructions générales ou particulières, ou d'autres documents analogues, et que ces communications soient collectives ou personnelles, à moins que le syndicat n'exprime, par résolution régulièrement adoptée par son assemblée générale son désir que ces communications soient bilingues.

Obligation à toutes les entreprises de s'exprimer exclusivement en français dans leurs négociations collectives, qu'il s'agisse de la convention, de griefs ou d'autres discussions analogues, à moins que le syndicat n'exprime par résolution régulièrement adoptée à son assemblée générale son consentement à ce que la partie patronale s'exprime en anglais, auquel cas le syndicat pourra exiger la traduction simultanée, dont les frais seront entièrement assumés par l'employeur.

Mise sur pied d'une commission permanente de retranscription de la langue de travail, dont le but serait de déterminer d'ici deux ans, les moyens à prendre pour introduire de manière permanente le vocabulaire technique français et la langue française dans chaque secteur économique, ainsi qu'un échéancier de réalisation de cet objectif.

Obligation aux entreprises à chaque étape de l'échéancier, de participer activement et efficacement à la réalisation de cet objectif et d'y consacrer les sommes nécessaires, sous peine de sanctions.

Organisation, par le ministère de l'éducation, de cours intensifs de français à l'usage des cadres des entreprises, à commencer par les plus importantes, sur les lieux mêmes des entreprises.

Organisation, par le ministère de l'éducation, de cours intensifs de français usuel à l'usage du personnel anglophone non compris dans les cadres, sur les lieux mêmes de l'entreprise.

Obligation à chaque entreprise d'élaborer, conjointement avec le syndicat qui en fait la demande, un programme appliqué de retranscription du travail pouvant toucher à tous les aspects du problème, y compris l'aspect technique, dans le cadre de présentes dispositions et dans le cadre de l'échéancier élaboré par la commission permanente mentionnée ci-dessus, et sous la surveillance de cette dernière.

Obligation faite à toute entreprise comptant plus de cent employés non compris dans les cadres de mettre sur pied, à ses frais, un service de retranscription proportionné aux dimensions de l'entreprise selon des normes fixées par la Commission permanente, aux fins mentionnées dans les différentes propositions que nous faisons ici.

La langue française doit être la seule langue officielle du gouvernement du Québec et de ses entreprises propres, de même que la seule langue officielle dans les tribunaux, les justiciables pouvant toujours, au besoin, utiliser des interprètes pour comprendre et s'exprimer devant ces tribunaux.

Il faut rappeler le bill 63, dont le souvenir reste une humiliation pour des centaines de milliers de citoyens et dont la réalité va dans le sens de l'anglicisation possible de certains éléments francophones du Québec et de l'anglicisation plus que probable des immigrés et en particulier des nouveaux immigrés.

Il faut de plus que le bill 62 soit adopté dans ses dispositions essentielles, afin d'établir au plus tôt une justice scolaire entre les éléments plus favorisés et les éléments moins favorisés de la population.

Il faut que les nouveaux immigrés cessent d'avoir le choix entre l'école anglophone et l'école francophone, de manière à enrayer la menace que fait peser sur la collectivité francophone du Québec l'augmentation alarmante de la population anglophone d'origine étrangère.

Un ministère de la langue française doit être créé et chargé de s'occuper des problèmes culturels et linguistiques de la nature de ceux qui sont mentionnés ci-dessus.

Le gouvernement doit agir vite

C'est au gouvernement qu'il appartient de poser les gestes nécessaires pour correspondre à la volonté de la population qui désire vivre et travailler en français au Québec. C'est à lui qu'il appartient de prendre les mesures pour que les minorités et les immigrants s'intègrent à la majorité francophone, et pour que nos voisins sachent que chez nous c'est en français qu'on vit et qu'on travaille. Cela ne peut se faire du jour au lendemain, mais cela doit se faire rapidement. Cela peut se faire aussi sans racisme et sans discrimination, comme en témoigne la CSN elle-même, dont le caractère incontestablement français ne l'empêche pas de respecter ses membres de langue anglaise qui n'ont pas encore appris le français.

« les gouvernements se sont montrés plus qu'insuffisamment intéressés par ce problème. Ils ont affronté l'opinion montante, une opinion massive, comme si elle avait été négligeable. Ils l'ont affrontée avec arrogance. L'assemblée nationale a par exemple adopté le bill 63, malgré une large indignation populaire. On ne saurait gouverner en faisant preuve d'un pareil mépris pour les grands courants d'opinion. En elles-mêmes de telles attitudes étaient provocatrices. Une société démocratique ne peut être gouvernée ainsi. Il faut à la démocratie un sens averti de l'adaptation au changement. »

Un Camp de la Liberté, p. 95.



Une nouvelle déclaration de principes

Le congrès de la CSN a adopté une nouvelle déclaration de principe qui remplace celle qui avait cours depuis 1960. Cette dernière, dont le centre d'intérêt est l'homme, apparaît plus complète. Elle trace un tableau de ce que représente le syndicalisme dans le monde d'aujourd'hui et s'attarde à préciser quelles sont les valeurs fondamentales qui doivent guider nos actions. Parmi ces valeurs, on trouve la personne humaine et ses droits, la socialisation, la famille. Le monde dans



lequel nous vivons n'est pas oublié. L'univers du travail, l'univers social et culturel, l'univers politique sont explicités; les lignes directrices qui doivent orienter les travailleurs sont clairement tracées. Les relations entre le travailleur et l'Etat, la démocratie, son attitude devant la propriété, la vie économique et autres sont exprimées d'une façon qui convient à notre société des années 1970.

Des partis et des élections démocratiques

2

« Tant que l'on tolérera les pratiques et les situations anti-démocratiques, tant que les partis politiques ne seront pas responsables de leurs actes devant leurs membres, tant que les partis politiques pourront faire à peu près ce qu'ils veulent sans en rendre compte à personne, tant qu'une minorité d'électeurs pourra élire un gouvernement, tant que l'argent aura le dernier mot dans la vie politique, la démocratie ne sera jamais ce qu'on prétend qu'elle est, c'est-à-dire le gouvernement du peuple par les représentants de la majorité du peuple ».

Un camp de la liberté, page 79.

Pour que tout le monde se tienne tranquille, les partis politiques rêpent à tout moment que tous ceux qui veulent que des choses changent dans le système actuel doivent suivre la voie démocratique.

La chanson est assez connue pour qu'on n'ait pas besoin de la chanter de nouveau.

Mais ce que les partis politiques ne disent pas, et ce dont la majorité de la population se doute bien, c'est que les partis politiques sont les premiers à ne pas respecter les règles de ce qu'ils appellent la démocratie.

« Il faudra donner la vie démocratique aux institutions publiques qui n'en ont que les apparences ». C'est, parmi les tâches urgentes qui préoccupent la CSN, celle qui apparaît en première place.

Les premiers à violer

Les premiers à violer les règles qu'ils citent en exemple, ce sont les partis politiques, et surtout les vieux partis.

Aucune loi ne régit les partis politiques. Or, ce qui découle des faits, c'est qu'avec l'appui des magnats de la finance et souvent du monde interlope, quasiment n'importe qui peut prendre le pouvoir. Ainsi s'érige une démocratie de façade, servant à dissimuler le pouvoir imposé par la force d'une minorité riche et habile. On est en face de la contradiction la plus frappante, la plus totale de ce que l'on appelle nos institutions démocratiques.

S'atteler à la tâche

On sait un paquet de choses.

On sait que les partis politiques ne prennent pas leurs racines dans la population, mais plutôt dans les milieux financiers.

On sait que les candidats ne sont pas choisis par la majorité réelle des membres du parti dans chaque comté, parce que souvent on assiste à des parachutages de candidats.

On sait que les citoyens n'ont pas toujours la liberté de voter, parce que les vieux partis ont des experts à leur disposition qui dressent des listes électorales où on se spécialise dans les télégraphes.

On sait que les députés élus ne représentent pas nécessairement la majorité de la population de leur comté, même s'ils sont les premiers à se garantir sur les votes qui se prennent dans les syndicats.

On sait aussi, et ça n'a pas besoin d'explications, que le gouvernement élu ne représente pas toujours la majorité de la population.

On sait surtout le rôle que peut jouer l'argent quand vient le temps de choisir nos représentants. Rien n'empêche ceux qui ont l'argent pour le faire de littéralement noyer la population dans la propagande, de manipuler les moyens d'information et de tricher la démocratie en parachutant des candidats, en présentant des candidats fantoches pour diviser le vote, en organisant les listes d'électeurs.

Si on sait tout cela, il faut agir.

L'une des principales tâches proposée par le congrès de la CSN pour les deux prochaines années a justement pour but d'amener des lois qui rendraient à la démocratie le sens que ceux qui manipulent le système actuel ont confisqué à leur profit.

LES LOIS PROPOSÉES

Une loi des partis politiques

Aucune loi ne régit actuellement les partis politiques; il n'y a à peu près pas moyen de poursuivre un parti politique, comme on peut le constater actuellement dans le comté de Fabre où le Parti québécois poursuit le Parti libéral.

Cette loi obligerait les partis à avoir un certain nombre de candidats en règle dans les comtés où ils veulent présenter des candidats. Les noms des membres de ces partis devraient être dûment enregistrés.

Cette loi obligerait les partis à publier les noms de ceux qui les financent et les montants qu'ils reçoivent.

Elle obligerait les candidats à rendre compte annuellement de leur mandat à l'association de leur parti, et les partis à rendre compte publiquement de leurs activités.

Elle obligerait les partis à suivre les règles de la démocratie et à prouver que ces règles ont été suivies dans l'élection des candidats et l'approbation du programme.

Une loi instituant une liste permanente des voteurs

Sans une pareille liste, il est impossible de garantir la liberté du vote. Ce devra être une véritable liste, complète et permanente; le contrôle des listes électorales par les vieux partis doit être aboli.

Cette liste devra servir à toutes les élections: fédérales, provinciales, municipales et scolaires.

Une loi sur la répartition des sièges

Actuellement, les votes n'ont pas tous la même valeur. Ceux qui votent dans des comtés peuplés ont beaucoup moins de poids que ceux qui votent dans les comtés moins peuplés. De cette façon, la représentation n'est pas équitable.

Il faut donc viser à ce que chaque comté ait le même nombre d'électeurs pour que le vote ait le même poids partout.

Une loi de la représentation proportionnelle

Le gouvernement par la majorité n'est plus garanti.

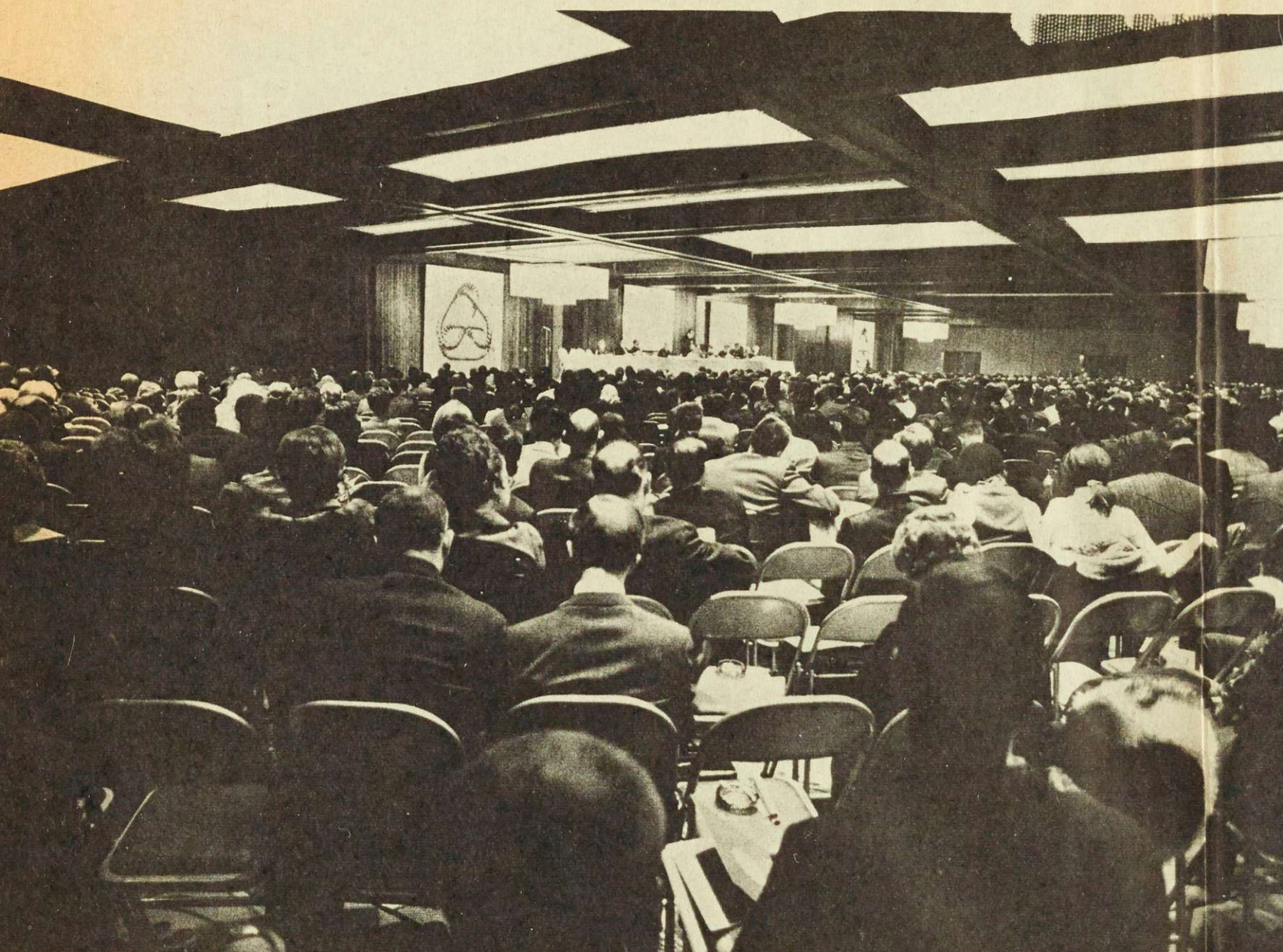
Quand il n'y avait que deux partis, le système de l'élection par simple majorité pouvait marcher. Maintenant, il ne le peut plus. Plusieurs députés ne sont élus que par une minorité.

Cela veut dire, entre autres choses, que quand il n'y aura pas de majorité absolue au premier scrutin, on en tiendra un deuxième pour que le député qui sera élu représente vraiment la majorité des électeurs votants.

Les médias d'information

Les médias d'information, (télévision, radio, journaux), devront mettre gratuitement du temps et de l'espace à la disposition des partis. Le volume de ce temps et de cet espace devra être basé sur le nombre de membres en règle qu'aurait chaque parti au moment de l'élection. Accorder, comme on le fait à Radio-Canada, du temps gratuit en fonction des résultats des élections précédentes, vieilles de 3 ou 4 ans, est illogique.

Les réformes proposées par le congrès de la CSN sont essentielles pour garantir la liberté politique à laquelle nous aspirons tous en tant que citoyens.



Non aux mesures de guerre et Oui aux cautionnements

Les délégués au congrès du « Camp de la Liberté » ont jugé que les mesures de guerre étaient une manifestation de plus du super-pouvoir dont parle le rapport moral et qui veut tout s'accaparer en restreignant au besoin les libertés et les responsabilités des travailleurs. Ils estiment que si une partie de la population est favorable à ces mesures, c'est en grande partie parce qu'elle est conditionnée par les réseaux d'information qui sont la propriété de ce même super-pouvoir. Aussi, le Congrès a demandé le retrait de

la loi d'urgence et il a insisté pour que soient accordés des cautionnements aux détenus en vertu de la loi des mesures de guerre, en particulier à Michel Chartrand. Madame Simone Chartrand a fait parvenir au congrès un télégramme de remerciements à la suite de cette résolution.

Saviez-vous que

Sur 108 députés, seulement 26 ont été élus avec la majorité absolue des électeurs qui se sont prévalus de leur droit de vote?

Sur 108 députés, seulement 12 ont été élus avec la majorité absolue des électeurs inscrits?

55 Québécois sur 100 n'ont pas voté pour le gouvernement actuel, même si ce dernier dispose d'un pouvoir quasi absolu pour 4 ans?

Le plein emploi, c'est pas de la folie

3

Du chômage forcé à la loi du plein emploi

Il faut que les gouvernements de Québec et d'Ottawa reconnaissent par une loi le droit au travail de tout citoyen capable et désireux de travailler, et qu'ils s'engagent à assurer à chacun d'eux un emploi ou un revenu découlant de son travail. Une lutte serrée sur ce point est le meilleur moyen de sortir de la confusion et du désordre que les politiques entretiennent actuellement touchant les problèmes économiques, notamment le chômage, l'inflation et le syndicalisme.

Même si les hommes d'affaires et les gouvernements tentent de nous faire croire, au nom de la science économique, que le chômage est un accident inévitable du fonctionnement de l'économie libre, garantie de notre haut standard de vie, et un moindre mal qui résulte de la lutte contre l'inflation, il reste évident à tout homme sensé que le chômage est plus qu'un statistique et que le droit au travail est un droit aussi essentiel que le droit à la vie, à l'instruction ou à la santé.

Le travail est encore actuellement le seul moyen dont nous disposons pour satisfaire nos besoins essentiels, c'est-à-dire, les besoins que la production nationale du pays permet d'assurer à tous. Partant, le travail demeure encore notre seul moyen pour assurer notre dignité d'homme.

Une lutte acharnée à mener

Il s'agit de conquérir un nouveau droit social essentiel. Il faut d'abord convaincre le monde que ce n'est pas une utopie. Autrefois, on nous a fait croire que la société et l'économie s'écrouleraient si on acceptait le syndicalisme, si on donnait l'instruction gratuite, les soins hospitaliers et médicaux gratuits; aujourd'hui, nous avons, imparfaits bien sûr, un code du travail, un système public d'éducation, une assurance-hospitalisation et une assurance-maladie. Il n'y a aucune raison de croire ceux qui disent que le gouvernement ne peut assurer le plein-emploi réel et le revenu garanti, sous prétexte qu'il interviendrait dans les lois de l'entreprise libre provoquerait un cataclysme économique. Le cataclysme, nous l'avons déjà avec le chômage et la pauvreté, et il saute aux yeux qu'il est mieux d'éviter les cataclysmes en ajustant l'économie que de se contenter de dédommager tant bien que mal, avec l'argent du peuple, les ravages faits par les dirigeants irresponsables de l'économie.

L'hypocrisie du chômage forcé

« Si les gouvernements reconnaissent le droit au travail par une loi, si c'était un crime de priver quelqu'un de travail comme c'est un crime de priver quelqu'un de la vie, les gouvernements prendraient les moyens qu'il faut pour assurer le plein emploi. Ils cesseraient de prêcher la soumission devant les forces économiques et ils ne se contenteraient pas d'atténuer les effets ou de dédommager les victimes du libre jeu des forces économiques en question. Faut-il rappeler que les gouvernements existent pour servir au bien commun de toute la population? »

Un Camp de la Liberté, p. 91.

Ce qui est insensé, ce n'est pas le plein-emploi mais c'est l'acceptation du système économique comme une force de la nature sur laquelle nous n'aurions aucun contrôle. C'en est rendu au point où même les hommes de gouvernement, à la suite des hommes d'affaires, considèrent le chômage comme un cataclysme naturel devant lequel il n'y a qu'une chose à faire: dédommager les victimes du mieux qu'on peut, comme on dédommager les victimes d'un raz-de-marée au Pakistan ou d'un tremblement de terre au Chili, par l'assurance-chômage, le recyclage, les subventions à l'entreprise privée, etc. Alors même qu'on essaie de contrôler les forces de la nature qui frappent aveuglément, on accepte comme une fatalité le chômage qui découle des forces économiques. Ces forces économiques nous ont donné, dit-on, un des niveaux de vie les plus élevés au monde. En réalité, la logique de leur fonctionnement a abouti à des inégalités et au mépris des besoins essentiels au profit des besoins artificiels, ce qu'une partie de la population n'accepte plus. Allez donc expliquer à

L'institution d'un commissaire-enquêteur à propos des accusations d'endoctrinement politique dans les écoles portées contre les professeurs a été jugée malsaine par les délégués du Congrès du « Camp de la Liberté ». En encourageant la délation organisée dans les écoles, le super-pouvoir ne peut que paralyser par la peur la réflexion sociale et politique des jeunes et des enseignants. Considérant que ce n'est pas de cette façon que seront résolus les problèmes que la crise de notre

société pose aux autorités et aux parents, le congrès a demandé au ministère de l'Éducation l'abolition pure et simple du poste de commissaire-enquêteur.

Autrefois: tout reposait sur la charité privée.

- | | |
|---|--|
| 1801: premières subventions aux hôpitaux. | 1944: allocations familiales et loi des relations ouvrières. |
| 1832: assistance directe aux indigents par les municipalités. | 1952: assistance-veillesse. |
| 1869: assistance aux jeunes délinquants. | 1955: assistance aux invalides. |
| 1921: subventions aux institutions de charité. | 1957: assistance sociale. |
| 1924: loi des syndicats professionnels. | 1959: assistance-chômage. |
| 1927: pensions de vieillesse. | 1961: assurance-hospitalisation. |
| 1931: loi des accidents de travail. | 1964: Ministère de l'Éducation. Régie des Rentes. Code du Travail. Allocations aux jeunes. |
| 1933: création des agences de service social. | 1970: assurance-maladie. |
| 1937: assistance aux mères nécessiteuses et aux aveugles. | |
| 1940: assurance-chômage et salaire minimum. | |

Les cataclysmes naturels inévitables?...

- | | |
|---|--|
| 1969: Chili: tremblement de terre: 200,000 morts. | 1970: Tiers-Monde: faim généralisée. |
| 1970: Pakistan: raz-de-marée: 500,000 morts. | 1970: Canada: gaspillage et pollution généralisés. 30% de la population dans la misère, selon le Conseil Économique du Canada. |
| 1970: Vietnam: guerre généralisée. | 500,000 CHÔMEURS. |

320 millions, c'est quelque chose

320 millions

qui nous appartient que nous laissons entre les mains des trusts

qui peuvent devenir une force de libération économique. C'est simple et facile à comprendre. Une étude vient de fournir les chiffres. Il s'agit d'y penser. Il s'agit de le faire. La voie est tracée clairement. Ça ne devrait pas être très malin.

320 millions dans les caisses de retraite supplémentaires des syndiqués de la CSN

80% des syndiqués de la CSN paient pour un régime quelconque de retraite en plus du régime de rentes public du Québec. Ces régimes sont souvent imparfaits, particulièrement dans les cas de perte d'emploi. En tous cas, ce n'est pas un luxe, car les pensions de vieillesse et le régime des rentes du Québec sont loin d'assurer un revenu suffisant pour l'âge de la retraite. En effet, la pension de vieillesse ne donne pas \$1,000 par année et la rente du Québec, lorsqu'elle fonctionnera à plein (1976) donnera au maximum \$1,800,00. Les contributions que les syndiqués paient pour leur régime de retraite supplémentaire s'accumulent dans des caisses spéciales. On vient

de calculer qu'il y a présentement dans ces caisses 320 millions, sans compter les caisses des syndiqués de la fonction publique (50,000) qui sont versées dans le fonds consolidé du revenu à Québec. Cet argent appartient aux travailleurs, même si une partie des contributions est versée par l'employeur, car c'est en quelque sorte un salaire différé à plus tard. On doit donc se demander qu'est-ce qui adient de cet argent qui représente une force réelle.

320 millions laissés entre les mains des employeurs et des trusts

L'administration de la papeterie de ces régimes supplémentaires de rentes est confiée soit à un comité mixte employeur-employés (51% des cas). La Régie des Rentes exerce une surveillance plus ou moins serrée, et, chose étrange, elle refuse de fournir les renseignements qu'elle devrait posséder à ce sujet. Mais le point important est l'administration financière de ces caisses, c'est-à-dire l'utilisation des fonds entreposés. En principe, l'autorité ultime de cette administration est soit l'employeur (52% des cas), soit le comité mixte (46% des cas). En pratique les décisions sont confiées à l'employeur seul dans 43% des cas et à des trusts (fiducie, assurance, etc.) dans 48% des cas. Les décisions sur l'utilisation de l'argent des caisses échappent aux travailleurs qui en sont les propriétaires dans 95% des cas. Comme la surveillance de la Régie des Rentes n'est pas très serrée, il est facile d'imaginer que les employeurs considèrent que ça leur appartient un peu pas mal

et s'en servent pour financer leur propre entreprise. Quant aux trusts, ils prêtent cet argent et s'en servent ainsi pour faire danser le gouvernement et les travailleurs québécois eux-mêmes. Tout cela est grave. C'est pourtant simple. Il fallait y penser.

Comment reprendre le contrôle de nos 320 millions

La CSN s'est mise d'accord, au dernier congrès, pour corriger cette situation et reprendre le contrôle de cette force économique pour le faire servir aux objectifs du « Camp de la Liberté ». Ce qui est proposé est simple, même si ça exigera certaines négociations et certaines batailles.

Chaque caisse sera régie, pour les grandes décisions, par un comité paritaire employeur-employé. L'administration de la papeterie sera confiée à la Régie des Rentes (contributions, comptabilité, versements); la Régie des Rentes a déjà la surveillance des régimes supplémentaires, ce sera moins coûteux, plus sûr et plus simple pour avoir les informations. Quant à l'administration financière, c'est-à-dire les placements à faire avec l'argent, elle sera confiée à la Caisse de Dépôts du Québec. La charte de la Caisse de Dépôts prévoit cette possibilité et elle tiendrait une comptabilité séparée pour chacune de nos caisses et respecterait les politiques générales établies par le comité paritaire employeur-employé. La sécurité et le rendement de notre argent serait assuré, mais surtout, nous aurions l'assurance que notre argent sera placé là où il peut le mieux servir le développement et l'affirmation du Québec. La Caisse de Dépôts administre actuellement un capital de 990 millions. Nos 320 millions augmenteraient donc son actif de 32%. L'exemple pourrait être suivi par d'autres groupes de syndiqués ou autres. Nous exigeons cependant que le Conseil d'Administration de la Caisse de Dépôt soit modifié, de façon à ce que les travailleurs soit représentés au même titre que l'Etat et les employeurs. Ce serait justice étant donné notre participation.

4

Il faut le faire

C'est simple. Il s'agit d'y penser. Il s'agit de le faire. À nous d'être malins si vraiment nous pensons que nous sommes un camp d'irréductibles qui veulent développer la liberté des travailleurs québécois.

320 millions, c'est une force entre nos mains. Avec 320 millions, on peut, par exemple,

- construire 25,000 unités de logements (une unité de logement coûte en moyenne 13,000)
- mettre sur pied 16 SGF (Société Générale de Financement) (depuis sa création en 1962, le Gouvernement a investi 20 millions dans la SGF, soit 50% du capital total)
- financer 16 Universités du Québec (les subventions gouvernementales à l'U. du Q. sont d'environ 20 millions cette année.)
- payer le salaire des 108 députés du Québec pendant 160 ans, (à condition que leur salaire n'augmente pas trop et qu'ils ne soient pas remplacés par des ordinateurs).
- construire un métro et demi. (le métro actuel a coûté 214 millions)
- payer les intérêts de la dette du Gouvernement québécois pendant 3 ans. (la dette du Québec est d'environ 2 milliards et coûte plus de 100 millions d'intérêt par an).
- etc., etc.

C'EST À NOUS DE CHOISIR.

« Il est utile de rappeler l'envergure de la question de nos caisses de retraite. Les sommes d'argent accumulées dans ces caisses sont considérables et augmentent constamment. Sommes-nous prêts à continuer à ne pas nous préoccuper de l'argent qui nous appartient, qui appartient aux travailleurs? Accepterions-nous encore longtemps que cet argent des régimes supplémentaires de rentes soit exclusivement administré par des trusts, des compagnies de finance, de fiducie, d'assurance? Pouvons-nous permettre encore que cet argent puisse être utilisé par les grands trusts financiers pour faire danser les gouvernements? »

Un Camp de la Liberté, p. 112.



Non au Commissaire-Enquêteur dans les écoles

L'institution d'un commissaire-enquêteur à propos des accusations d'endoctrinement politique dans les écoles portées contre les professeurs a été jugée malsaine par les délégués du Congrès du « Camp de la Liberté ». En encourageant la délation organisée dans les écoles, le super-pouvoir ne peut que paralyser par la peur la réflexion sociale et politique des jeunes et des enseignants. Considérant que ce n'est pas de cette façon que seront résolus les problèmes que la crise de notre

société pose aux autorités et aux parents, le congrès a demandé au ministère de l'Éducation l'abolition pure et simple du poste de commissaire-enquêteur.

En versant nos 320 millions à la Caisse de Dépôts, nous demandons:

En acceptant la résolution d'un rapport qui suggère de transférer les 320 millions accumulés dans nos caisses de retraites privées à la Régie des rentes (pour l'administration) et à la Caisse de dépôts (pour le placement de l'argent) plutôt que de les laisser entre les mains des employeurs et des trusts comme c'est présentement le cas, les délégués ont toutefois insisté sur trois points: 1) exiger une représentation syndicale proportionnelle à celle de l'Etat et du Patronat à la Caisse

de dépôts et une représentation permanente de la CSN sur les conseils d'administration de la Régie des rentes et de la Caisse de dépôts; 2) exiger qu'à la Régie des rentes les mêmes dispositions s'appliquent pour les femmes que pour les hommes dans les cas de décès du conjoint; 3) insister pour que la Caisse de dépôts utilise les droits de vote que lui confère la propriété d'actions de façon à exercer un contrôle dans les entreprises québécoises où elle place ses fonds. De cette façon, nous

aurons l'assurance que le transfert de nos caisses de retraite servira à la libération économique des travailleurs québécois.

Des coopératives populaires

5

Multiplier les vraies coopératives de travailleurs pour ne pas être dévorés par la consommation-vampire

Depuis quelques années, les gens commencent à sentir l'urgence de se protéger contre la machine de consommation qui est en train de nous dévorer. Les associations de consommateurs, les lois pour protéger le consommateur voient le jour, mais la lutte la plus efficace qui se dessine est peut-être l'apparition d'une nouvelle sorte de coopératives. Le mouvement coopératif d'autrefois (Caisse populaires, fédération des magasins co-op, etc.) a eu un succès économique mais il n'a pas réussi à engager la population dans un mouvement de prise en main de ses affaires. Cette prise de conscience pratique s'opère cependant de plus en plus vite dans les différentes expériences coopératives, nées souvent du service à la consommation de la CSN. Travail des ACEF, les caisses d'économie, les nouveaux magasins COOPRIX, les comptoirs alimentaires ou les clubs de consommateurs de toutes sortes qui naissent. Au-delà de 30,000 familles, un peu partout dans le Québec, grâce à ces nouvelles formes de coopération, font des économies et reprennent en main une partie importante de leurs possibilités face au monstre de la consommation commerciale.

Des coopératives populaires

Ce qui caractérise ces nouvelles formes de coopération, c'est qu'elles fonctionnent vraiment avec la participation des membres et deviennent pour ceux-ci le point de départ d'une reprise en main de leur pouvoir face à la consommation dévorante. Elles n'offrent des services que pour ceux qui sont membres; elles sont autogérées par leurs membres; elles font un travail d'éducation et d'animation; elles écartent toute recherche de profit mais consacrent toutes leurs énergies à réduire les coûts et à restituer un sens critique et responsable au consommateur, notamment en éliminant tous les moyens de séduction du consommateur qu'on retrouve dans les grandes entreprises de consommation et qui coûtent très cher.

Les nouveaux noyaux coopératifs sont des instruments privilégiés de libération économique de travailleurs. Ils sont le réveil d'une grande force, celle des acheteurs, qu'on achevait d'endormir. Le service humain des membres contre le profit aveugle. Si nous sommes un camp irréductible de liberté, nous ne pouvons pas hésiter à amplifier les efforts et les tentatives qui sont amorcées dans le sens d'une nouvelle coopération.

« La formule coopérative représente un instrument de choix pour la libération économique du travailleur. Depuis quelques années, la CSN, surtout par le truchement de son service à la consommation, a participé directement à la mise sur pied d'un grand nombre de coopératives dans le domaine de l'alimentation de détail et du crédit à la consommation. Cet effort doit être décuplé. On devra cependant obtenir la garantie que la ligne de conduite de toutes les coopératives est d'appliquer rigoureusement les principes de base de la coopération. On ne doit pas rechercher à mettre au monde des coopératives dont l'opération ne différerait en rien des autres entreprises du système capitaliste ».

Un Camp de la Liberté, p. 106.

QUÉBEC-PRESSE a besoin de \$30,000.

Demande d'admission comme membre de l'Association coopérative des publications populaires

NOM:

ADRESSE No de tél.

OCCUPATION Date de naissance

Je, soussigné, demande à devenir membre de l'Association coopérative des publications populaires enr.g, dont le siège social est à Montréal (Québec).

Je m'engage à respecter les statuts et règlement de l'Association et je souscris parts sociales (\$25 la part pour les individus et \$100 pour les organismes).

Témoin

Signature du membre

Date

Québec-Pressé, le seul journal coopératif au Québec est en difficultés.

Il lui faut absolument trouver immédiatement un fond de roulement de \$30,000, sinon tous les efforts consentis depuis plus d'un an pour que ce journal puisse venir au monde auront été vains.

Le président de la CSN, Marcel Pepin, dans une intervention qu'il faisait à la fin du congrès, a lancé une demande expresse auprès de tous les membres de la CSN pour tenter de maintenir le journal. « Comme individus, comme délégués, ceux d'entre vous qui le peuvent pourraient acheter des parts sociales individuelles qui se vendent maintenant \$25; les syndicats, les fédérations, les conseils centraux, ceux qui en ont les moyens devraient rapidement faire quelque chose », a-t-il dit en invitant tout le monde à faire des contributions significatives et valables; tous ceux qui croient que le camp de liberté que nous sommes en train de bâtir doit avoir un prolongement ne doivent pas laisser mourir Québec-Pressé.

Ce journal est un des outils à notre disposition pour le bâtir, ce camp de la liberté. Depuis plus d'un an qu'il est au monde, le journal Québec-Pressé a fait la preuve qu'il peut accomplir quelque chose pour faire avancer plusieurs des idées que défend notre mouvement.

Une chose, en tout cas, est certaine. Les derniers événements que nous avons vécus au Québec nous ont démontré la nécessité d'un tel journal, au moment où les libertés qui font une démocratie ont été en danger.

Nul doute aussi, advenant le cas où Québec-Pressé cesserait de paraître, que dès le lendemain on recommencerait à vouloir lancer un nouveau journal travaillant dans la même direction. Pourquoi, à ce compte, ne pas faire le petit bout de chemin qu'il reste à faire et permettre à Québec-Pressé de continuer?

Les trois quarts du chemin ont été parcourus pour que Québec-Pressé soit une réussite complète; il ne faudrait pas tout abandonner au moment où, tous ensemble, nous touchons au but. Trop d'efforts ont été consentis par un paquet de monde pour que nous acceptions de retourner en arrière.

Il y a plusieurs formules à notre disposition: parts sociales, dons, abonnements. Un dernier effort reste à faire. C'est le sens de l'appel que le président a lancé aux délégués et à tous les syndiqués de la CSN.

QUÉBEC-PRESSE le journal des travailleurs

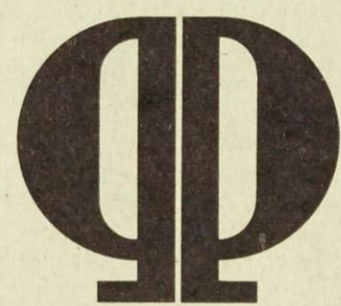
Abonnez-vous: \$12 par année

Je désire m'abonner à Québec-Pressé:

NOM

ADRESSE

(Ci-joint un montant de \$12)



Faites votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de Québec-Pressé, 9670 Pélouquin, Montréal 358.



Les médicaments gratuits

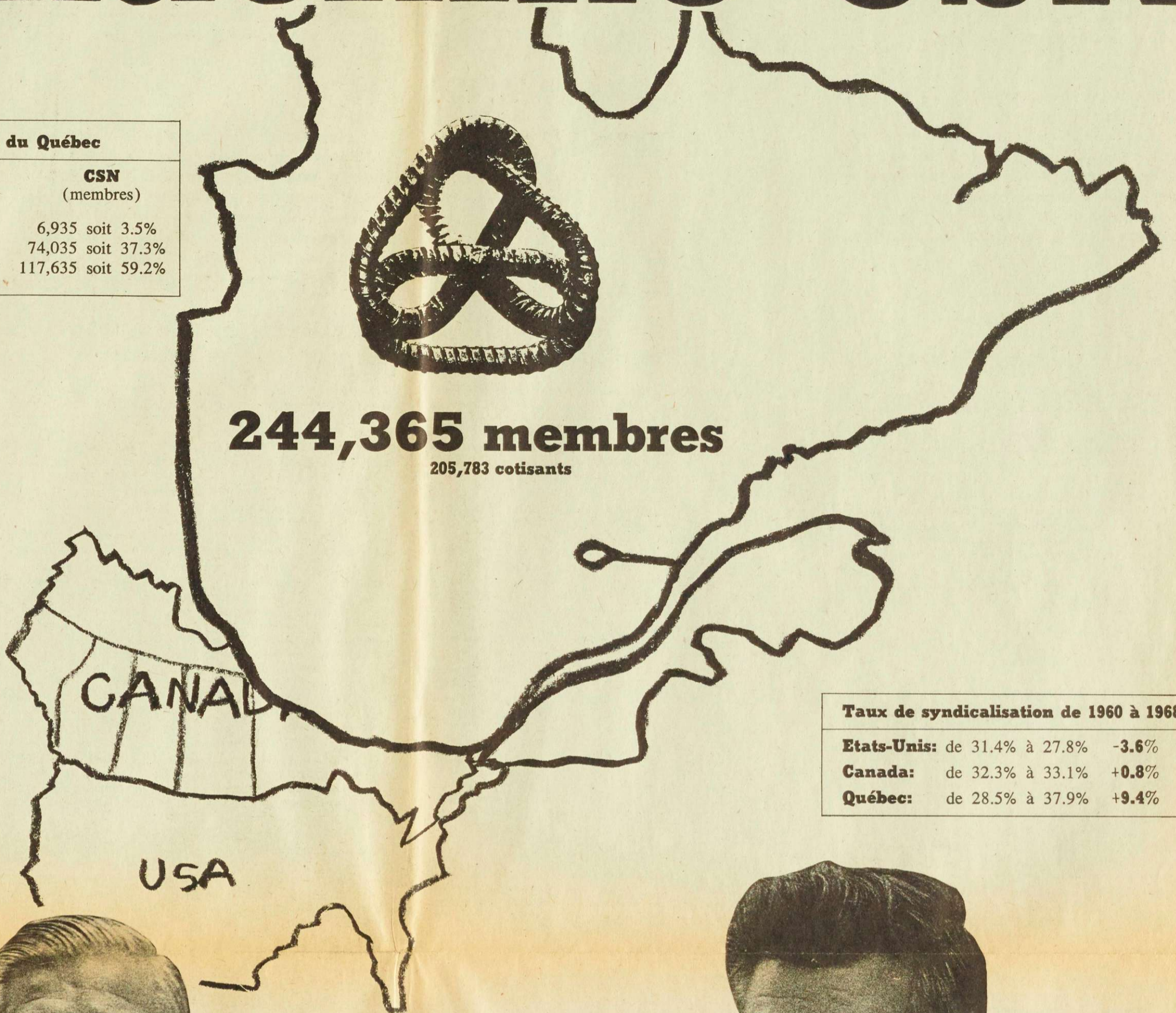
Les médicaments coûtent cher, tout le monde le sait. Le congrès a accepté une proposition présentée par la commission qui a étudié le rapport moral du président demandant que la CSN fasse les pressions nécessaires pour que le gouvernement inclue le plus vite possible le coût des médicaments dans le nouveau régime d'assurance-maladie. La nationalisation de l'industrie pharmaceutique du Québec, proposée par le congrès serait un moyen d'épargner des sommes importantes. Par ailleurs,

le congrès a rejeté une proposition voulant que la CSN voit à la création rapide d'un système coopératif de médicaments. L'argument qui emporta la décision des délégués fut qu'il s'agissait là d'un devoir du gouvernement et qu'il devait prendre ses responsabilités. Par ailleurs, les 244,000 membres de la CSN sont invités à prendre le contrôle du mouvement coopératif, en étant présents aux assemblées générales tenues par les organismes coopératifs d'épargne et de crédit.

La machine CSN

Le visage industriel de la CSN, c'est celui du Québec

QUEBEC (travailleurs)	CSN (membres)
Secteur primaire: 44,200 soit 2.5%	6,935 soit 3.5%
Secteur secondaire: 608,900 soit 34.7%	74,035 soit 37.3%
Secteur tertiaire: 1,100,700 soit 62.8%	117,635 soit 59.2%



Le mouvement syndical, la CSN en particulier, est accusé de ne s'occuper que des gros syndicats payants. Les politiciens, les éditorialistes, ne manquent jamais une occasion de répandre ces faussetés. Les chiffres se chargent de répondre à ces accusations injustes.

A la CSN,
21% des syndicats ont moins de 25 membres
40% des syndicats ont moins de 50 membres
59% des syndicats ont moins de 100 membres
78% des syndicats ont moins de 200 membres

Taux de syndicalisation de 1960 à 1968		
Etats-Unis:	de 31.4% à 27.8%	-3.6%
Canada:	de 32.3% à 33.1%	+0.8%
Québec:	de 28.5% à 37.9%	+9.4%



L'exécutif élu par le congrès

Les élections se sont tenues durant le congrès. Le président général Marcel Pepin, le secrétaire-général Raymond Parent et le directeur des services Amédée Daigle ont été réélus à leurs postes respectifs par acclamation. Le vice-président Paul-Emile Dalpé a été réélu en remportant la victoire au dépens de Michel Bourdon, vice-président du Conseil central de Montréal, alors que le trésorier Jacques Dion remportait la victoire sur Gilles Beaulieu, trésorier du Conseil central de Montréal.

Hausse des per capita

Pour faire fonctionner la machine CSN, il faut de l'argent. Le congrès a adopté une hausse des per capita étendue sur 2 ans:
10 cents le 1er février 1971
10 cents le 1er novembre 1971
10 cents le 1er juin 1972

Par son affiliation à la Confédération mondiale des travailleurs, qui était représentée par le secrétaire-adjoint Nguyen Van Tham, la CSN est solidaire de plus de 15 millions de travailleurs disséminés dans les cinq continents à travers le monde; cette affiliation pourrait n'être que symbolique. Ceux qui en seraient les plus heureux, ce seraient les dirigeants politiques.

Malheureusement pour eux, cette affiliation va plus loin qu'ils ne pourraient l'espérer. Car les travailleurs, où qu'ils soient, savent reconnaître leurs problèmes et sentir que ceux de leurs voisins, s'ils ne sont pas posés dans le même contexte, ne sont pas fondamentalement différents des leurs. L'ovation dont le camarade Alfredo Domin-

Compañeros obreros de Quebec, vuestra lucha es también nuestra

Le portrait du tiers-monde

Nous avons vécu l'emprisonnement, les tortures et l'assassinat de leaders syndicaux et politiques les plus renommés au monde. Nous avons senti l'impact des encycliques pontificales sur les questions sociales qui préoccupent l'Eglise: la révolte des races contre « l'ordre établi », le rejet par les jeunes des structures capitalistes, la révolte du Tiers-monde contre l'impérialisme, celle des sans-abris, des informés contre l'aristocratie et la haute finance.

La civilisation occidentale, le parlementarisme bourgeois de partis politiques traditionnels, la démocratie en état permanent de crises, l'état de paternalisme employé par les gouvernements pour contrôler les travailleurs au service de l'Etat.

Les forces armées qui cherchent désespérément à s'identifier aux idéologies populaires afin de maintenir leurs privilèges.

L'escalade de la violence, la répression et le terrorisme déclenchés par les gouvernements dictatoriaux et les groupes d'extrême droite contre le peuple et les travailleurs.

Les mouvements révolutionnaires de libération nationale, avec leurs méthodes pour combattre le régime impérialiste. Les média d'information au service du système capitaliste pour aliéner le peuple.

L'éducation et la culture qui sont toujours au service des secteurs privilégiés.

L'affrontement du « Mouvement ouvrier » contre « les syndicats du genre officiel et traditionnel ».

Les travailleurs ruraux qui se révoltent et qui ne croient plus aux promesses de « réformes agraires ».

L'unité et la solidarité qui se manifestent de plus en plus entre les classes populaires pour mener une action solidaire contre les groupes oppresseurs.

L'exploitation de l'homme par la haute finance. L'existence de la « loi » de l'offre et de la demande. La violation systématique des droits de l'homme et de la liberté syndicale. L'application des lois arbitraires exercées par les groupes au pouvoir.

Toutes ces situations, dans l'ensemble, constituent un tableau de notre réalité nationale, latino-américaine, du Tiers-monde et du monde entier. C'est cet ordre établi et cette civilisation de capitalistes et de groupes au pouvoir que nous, les travailleurs, ne voulons plus défendre! C'est là notre histoire. Histoire de conquêtes spatiales, de contradictions, de luttes sociales, de tortures et de la faim.

Un système de classe

Notre système social actuel est une société divisée en classes: l'aristocratie et les déshérités; les savants et les ignorants; les seigneurs et les esclaves. Notre société, basée sur le confort, l'abondance et la consommation et dans laquelle les groupes privilégiés profitent de tout le luxe extravagant qui est un attentat criminel contre les droits les plus élémentaires et les besoins indispensables des ouvriers et du peuple.

Quel contraste avec la réalité du Mexique où plus de vingt millions de gens vont encore pieds nus. Quel autre contraste aussi avec ces milliards dépensés pour la conquête de l'espace et cette pauvreté navrante des affamés. Haute société qui, en première page, étale l'opulence, les orgies dans la presse « achetée », mais qui se préoccupe fort peu de consacrer quelques lignes d'information pour parler de nos problèmes, de nos besoins et de nos sentiments. On ne parle que rarement de nos grèves pour de justes revendications, ni des corps policiers répressifs ou de l'armée qui brime nos libertés d'association.

Société qui, chaque jour, ressemble de plus en plus à un gigantesque quartier militaire qui est là pour surveiller à tout prix l'ordre établi au moyen d'armes. Société dans laquelle à peine 5% des gens sont détenteurs de toutes les richesses, de l'industrie, des banques, des terrains, des logements, des média d'information, de la culture et du pouvoir politique; tandis que 95% de la population sont l'instrument de production et de la richesse et se font voler sans pouvoir en avoir la jouissance. 5% des gens profitent du 33% du revenu national en termes de production; 5% des gens profitent du 33% du revenu national; 45% des gens perçoivent 51% du revenu national, et 50% des gens ne perçoivent que 16% du revenu national.

Les travailleurs latino-américains s'interrogent depuis longtemps sur ce système social dans lequel on les considère comme de simples instruments de production et de consommation, comme des « citoyens de troisième catégorie » en marge du pouvoir et des décisions prises sans jamais voir le jour où la justice sociale sera une réalité. A vrai dire, nous n'avons rien à perdre et nous avons tout à gagner en nous lançant dans l'anéantissement de ce système corrompu actuel, où nous n'avons pas de place.

guez a été l'objet lorsqu'il a pris la parole au dernier congrès de la CSN en est une preuve concluante.

Les classes, ça existe! Il y a des endroits où on le voit plus clairement qu'ailleurs, en Amérique latine par exemple. Mais partout, les travailleurs sont poignés avec un « super-pouvoir économique-politique » dont ils ne peuvent espérer se déprendre qu'en s'organisant.

Dans tous les pays, les gouvernements ont entre leurs mains les moyens d'écraser ceux qui veulent faire naître la force des travailleurs organisés; au Québec, nous l'avons connu en octobre. L'Espagne, avec une loi qui ressemble étrangement à notre loi pour le maintien de l'ordre public, le vit actuellement. Les travailleurs de l'Amérique latine le vivent tous les jours. Emilio Maspero,

La violence du pouvoir en Amérique latine

Il y a des savants qui en sont venus à la conclusion que la violence se manifeste par des actes sanglants et à main armée du peuple contre le gouvernement. En effet, la haute bourgeoisie condamne la violence que le peuple exerce contre l'ordre établi, « parce que cela est un attentat contre le principe divin ». C'est là, bien sûr, la mentalité de la bourgeoisie qui ne peut pas concevoir que quelque chose soit une atteinte à ses privilèges.

Mais ce que les savants n'ont pas dit, c'est que la violence a toujours existé et qu'elle est appliquée systématiquement par les groupes au pouvoir contre les travailleurs comme, par exemple, le fait de payer des salaires injustes.

Ces actes de violence se répètent chaque jour lorsqu'il s'agit de l'offre et de la demande, de l'embauchage des travailleurs, des congédiements massifs, de l'exploitation des mineurs, de la main-d'oeuvre féminine, etc. Et cette violence conduit aux arrestations, à la torture, à l'assassinat des jeunes travailleurs, des leaders politiques qui contestent l'état actuel d'injustice. Au Brésil, on a vu que la vie de gens dépend du caprice et des volontés des trois militaires qui décident du degré de torture infligé au peuple.

En Argentine, les régimes militaires rendent des jugements sans procès en fusillant immédiatement, en pleine rue, les éléments considérés « subversifs ».

Au Guatemala, la violence terroriste des groupes d'extrême droite se manifeste par le Mouvement anti-communiste national organisé et qui, selon les statistiques officielles, a assassiné durant les cinq dernières années une personne par jour.

Les évêques ont fortement dénoncé cette violence du pouvoir contre le peuple.

Dire que la violence n'existe qu'en Amérique latine serait faux puisque dans tous les pays développés, elle existe également. Et tout récemment, nous en avons eu un exemple en Espagne où le régime en place voudrait condamner six personnes à la peine de mort, et dix autres qui sont condamnées « ironiquement à 752 années de prison ». Les charges sont très éloquentes: « des éléments subversifs qui ont attenté à la paix et à l'ordre établis en Espagne ».

au congrès de 1968, disait qu'au Québec, nous sommes aux prises avec la tête du serpent américain alors qu'en Amérique latine, c'est avec la queue qu'ils avaient à se battre. Il avait raison.

Les apparences sont souvent trompeuses! Le message que le camarade Dominguez a livré au congrès nous fait voir que leur lutte, c'est aussi la nôtre.

«Camarade québécois, votre lutte c'est aussi la nôtre. Vos ennemis sont aussi les nôtres. Vos espoirs sont les nôtres également. Ensemble, construisons la solidarité internationale du mouvement ouvrier pour combattre l'impérialisme sous toutes ses formes. Camarades québécois, lutte à mort à l'impérialisme!»

L'impérialisme en Amérique latine

Il est indiscutable qu'il y a une entente entre les Etats-Unis et la Russie pour maintenir leurs intérêts impérialistes dans le monde. Les zones d'influence sont désignées selon la capacité économique et le potentiel militaire dont ils disposent pour se diviser « solidairement » le monde. Malgré cette attitude, de temps en temps, les deux Grands nous envoient des représentants pour nous parler « de solidarité internationale ».

Telle une pieuvre, l'impérialisme est capable de se transformer et de prendre des formes inimaginables pour maintenir son pouvoir économique et militaire, par voie de vol et d'exploitation réalisés au moyen de conventions et de traités par lesquels l'impérialisme retire des profits énormes et incalculables au détriment des besoins de subsistance des pays latino-américains et sous-développés.

Il faut que le peuple et les travailleurs comprennent que la lutte de leurs camarades latino-américains contre l'impérialisme nord-américain est une lutte inégale. Nos ressources humaines, techniques et matérielles, sont infimes comparées à celle de l'impérialisme.

Et en plus, comme si cela n'était pas suffisant, maintenant, les gouvernements des pays industrialisés et riches, comme c'est le cas du gouvernement du Canada, collaborent économiquement pour que la ORIT qui, comme on l'a déjà mentionné, représente l'impérialisme au niveau syndical, continue de maintenir, de cette façon, ce genre de structure en Amérique latine.

L'Institut américain pour le développement du syndicalisme libre (filiale de la CIOL) ne dispose pas seulement de milliers de dollars donnés par les monopoles nord-américains, mais en plus profite maintenant de l'argent qu'il reçoit, par l'entremise du gouvernement du Canada, pour aboutir à ses propres fins soit l'instauration du capitalisme et de l'impérialisme.

Pour le moment, le gouvernement canadien a contribué une somme de \$75,000.00 pour la réalisation de supposés plans de formation pour L'Institut américain pour le développement du « syndicalisme libre » en Amérique latine, sans tenir compte que ledit Institut est un instrument du Pentagone afin d'approprier le mouvement ouvrier latino-américain et le conformer à l'intérieur de leur idéologie « du pain et du beurre », représentée par l'ORIT sur notre continent.

ALFREDO DOMINGUEZ
Secrétaire de la Confédération latino-américaine des syndicats chrétiens



Le Congrès n'a pas eu le temps de tout faire...

Un congrès ne fait jamais tout, surtout un congrès démocratique comme le nôtre où les 1,800 délégués avaient le droit de parole. Toutes les propositions relatives à l'orientation politique qui se dégagent du rapport moral ont été votées. Les conclusions des rapports de certains services, relatives au fonctionnement interne, n'ont pu être discutées en plénière et ont été orientées vers le Conseil confédéral. Plusieurs ont trouvé la machine du Congrès un peu lourde, et un comité étudiera

les améliorations à apporter dans le fonctionnement du congrès. On a noté, en effet, que certaines procédures actuelles comportaient quelque lourdeur, voire même des dangers, comme la question préalable par exemple, dont l'usage au cours du congrès a suscité des inquiétudes. Les conclusions de ce comité seront présentées au Congrès de 1972.

le travail

Organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) "Le Travail" paraît deux fois par mois. — Directeur: GUY FERLAND. Bureaux: 1001, St-Denis, Montréal. Tél.: 842-3181. Composé et imprimé par les Ateliers de la Librairie Beauchemin Limitée, Montréal. Le ministère des postes à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de troisième classe de la présente publication. Permis no 80.